

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2013

Le onze mars 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2013

Présents : Mmes COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, RONDELET, SCOLARI
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, PERRIN ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

Pouvoirs : Mme BURRIAT donne procuration à Mme SCOLARI

Absent : Mrs. MIRALLES SCHNEIDER

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Monsieur Denis ROUGEMONT - adopté à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 4 février 2013 à l'unanimité.

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

Décision 55/2012: DPU Section C N°339 Poncet Maxime

Décision 56/2013 DPU Section C N°1707 Chapuis Jacques

Décision 05/2013 : Signalisation horizontale – marquage peinture sur voirie communale

Décision 06/2013 : DPU Section E N°195 - Consorts Bailly

Décision 07/2013 : DPU Section E N°332 – Agriodos caroline

Décision 08/2013 : DPU Section B N°1711-1712 – Manteau Michel

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, expose que le Compte Administratif 2012 a fait l'objet d'une présentation lors du conseil municipal de février. Depuis le compte de gestion du percepteur, (comptable de la commune), a été réceptionné en mairie et le rapprochement entre ces deux documents a été fait.

Ils sont conformes au centime d'euro près, Monsieur Roger Trouilloud propose donc qu'il soit soumis au vote de l'assemblée ce soir, sachant que les résultats présentés en février restent inchangés.

Toutes sections confondues ce sont 3 618 249,64€ de recettes contre 2 786 789,99 € de dépenses soit un résultat de gestion excédentaire de 831 459,65 €, dont :

515 517,63 € d'excédent de fonctionnement et 315 942,02 € d'excédent d'investissement.

Les résultats finaux sont donc arrêtés ainsi :

Section de fonctionnement :

515 517,63 € de résultat 2012 pour la section de fonctionnement

+ 0,00 € de résultat antérieur reporté (100% du résultat 2011 affecté en investissement du BP 2012), soit un résultat final de **515 517,63 € de résultat final pour la section de Fonctionnement.**

Section d'investissement :

345 942,02€ de résultat d'investissement 2012,

-133 629€ de résultat antérieur reporté, **soit un résultat final d'investissement de +182 313,02€.**

Délibération N° 16/2013 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, rapporteur,

EXPOSE l'exécution du Compte Administratif 2012.

CA 2012						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	133 629,00	0,00		0,00	133 629,00	0,00
Résultat affecté		574 703,43				574 703,43
Opérations de l'exercice	1 046 740,82	787 979,41	1 740 049,17	2 255 566,80	2 786 789,99	3 043 546,21
TOTAUX	1 180 369,82	1 362 682,84	1 740 049,17	2 255 566,80	2 920 418,99	3 618 249,64
Résultats de clôture		182 313,02		515 517,63	0,00	697 830,65
Restes à réaliser	99 549,00	0,00			99 549,00	0,00
TOTAUX CUMULES	99 549,00	182 313,02		515 517,63	99 549,00	697 830,65
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	82 764,02		515 517,63	0,00	598 281,65

PRECISE, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

VOTE le compte administratif 2012 du budget principal à l'unanimité des présents,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus..

Délibération N° 17/2013

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2012 du Trésorier Principal

Délibération N° 18/2013 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2012 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	515 517,63 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2011

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	- €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	- €
Virement à la section d'investissement.....	574 703,43 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	574 703,43 €
Déficit.....	

A) Excédent au 31.12.2012

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
* Déficit résiduel à reporter.....	
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	515 517,63 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..	

B) Déficit au 31.12. 2012

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif de	
Excédent disponible (voir A -solde disponible).....	

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus au compte 1068 des recettes d'investissement du BP 2013.

PRESENTATION ET VOTE DES DELIBERATIONS RELATIVES AU BP 2013
--

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2013.

*Toutes sections confondues Le Budget Primitif 2013 atteint **3,944 millions d'euros***

*La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **2 219 468,00 €€ TTC.***

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en baisse de -4,12% par rapport au BP 2012.

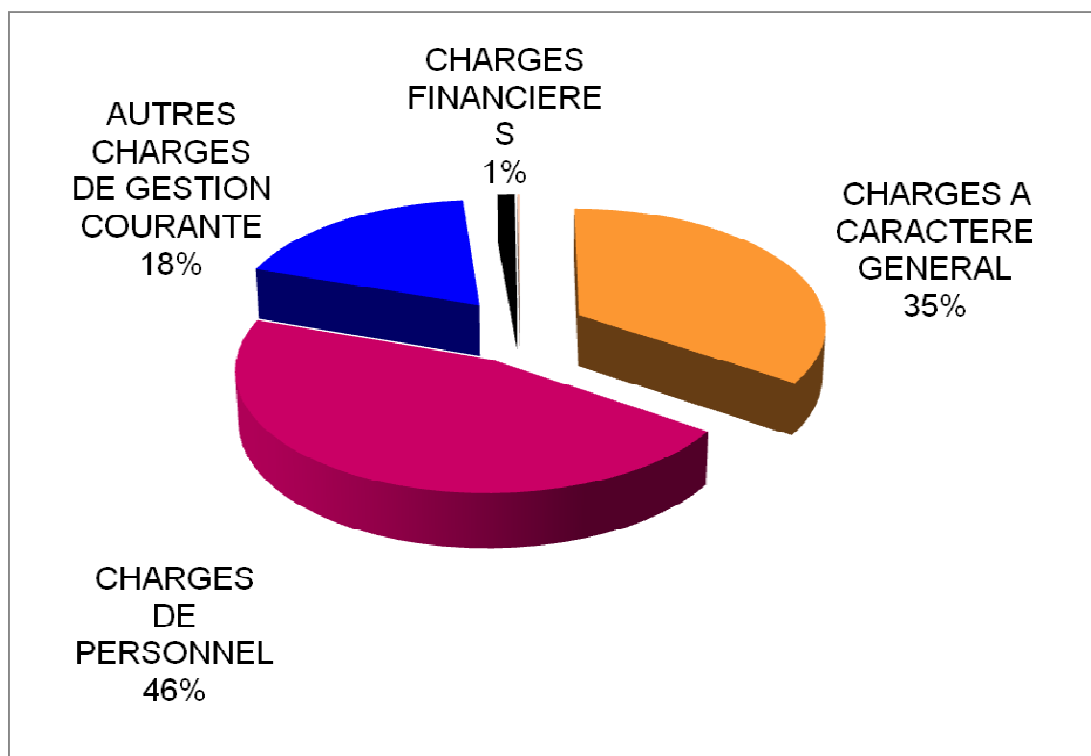
En voici les grands postes :

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BP 2012	BP 2013	Variation %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	607 618,00	572 399,00	-5,80%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	780 392,00	760 580,00	-2,54%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300 902,00	304 314,00	1,13%
66	CHARGES FINANCIERES	38 185,00	20 278,50	-46,89%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 620,00	2 805,00	-39,29%
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	1 731 717,00	1 660 376,50	-4,12%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	118 930,00	131 100,00	10,15%
O22	DEPENSES IMPREVUES	4 445,00	51 645,50	
O23	Virement à la section d'investissement	348 514,00	376 346,00	5,31%
	Total global des dépenses de Fonct.	2 203 606,00	2 219 468,00	0,72%

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » regroupe l'ensemble des contingents obligatoires, tel que celui relatif au SDIS Syndicat Département d'Incendie et Secours, du Syndicat du Parc de Chartreuse, Syndicat de la Morge, les indemnités et charges versées aux élus de la commune ainsi que l'enveloppe des subventions allouées aux associations ainsi qu'au centre communal d'action sociale.

Lors de la présentation il a été procédé au vote des délibérations attributives de subventions. (Délibérations N° 19-/2013

Composition des charges réelles de fonctionnement :



Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 0,72% par rapport au BP 2012 :

	Les recettes réelles de Fonctionnement	BP 2012	BP 2013	Variations %
70	Produits des services du domaine	107 740,00	108 050,00	0,29%
73	Impôts et Taxes	1 528 937,00	1 564 827,00	2,35%
74	Dotations et Participations	418 914,00	412 233,00	-1,59%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	113 315,00	113 230,00	-0,08%
76	Produits Financiers	0,00	7 198,00	
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	34 700,00	13 930,00	- 59,86%
	Total recettes réelles de Fonct.	2 203 606,00	2 219 468,00	0,72%
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
	TOTAUX	2 203 606,00	2 219 468,00	0,72%

Lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire ainsi que des réunions de travail du budget primitif 2013 il a été question de ne pas augmenter la pression fiscale.

L'augmentation nationale des bases d'impositions (+1,8%) ainsi que les permis de construire et déclarations d'urbanismes vecteurs de variation des bases, génèrent une hausse de 1,83% du produit fiscal des 3 taxes ménages attendu pour 2013.

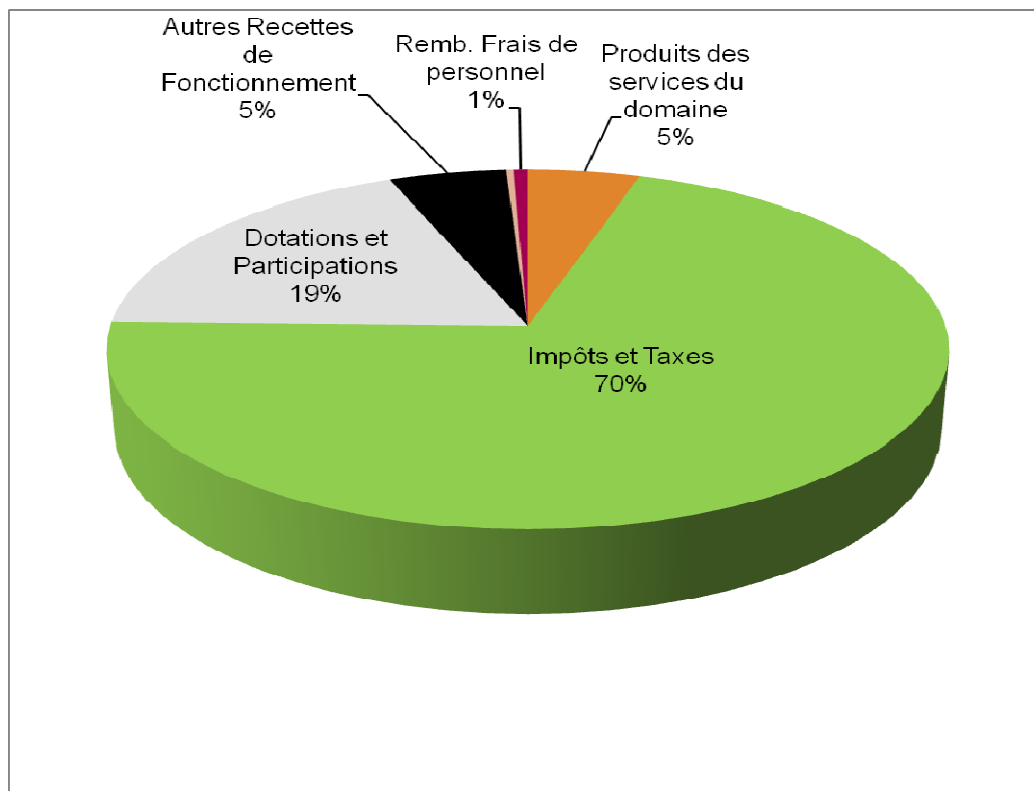
Tableau comparatif des taux communaux 2013 par rapport au taux moyens départementaux et nationaux.

3 taxes ménages	Taux moyens % Départementaux n-1	Taux % Communaux	Taux moyens % Nationaux N-1
Taxe d'habitation	21,16	9,70	23,83
Taxe Foncier Bâti	27,51	20,94	20,04
Taxe Foncier Non Bâti	60,00	45,86	48,79

Avec maintien des taux communaux, la pression fiscale (comparaison du produit effectif au produits moyen théorique si on appliquait le taux moyens nationaux) est de 64,55%.

Lors de la présentation du budget il a été procédé à la présentation ainsi qu'au vote de la délibération fixant les taux communaux 2013, Délibération N°20/2013.

Composition des recettes réelles de fonctionnement :



*La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **1 725 076 €**.*

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui modifient la valeur patrimoniale de la commune, tel que l'achat de matériel durable, les constructions ou aménagements de bâtiments, les travaux d'infrastructure ainsi que le capital de la dette.

Pour 2013 ce sont 1 438 345 € de budgétisés en dépenses d'équipement.

Dont :

- 692 884 € de travaux de bâtiments,
- 218 252 € pour les réseaux,
- 228 834 € d'acquisitions diverses,
- 193 285 € d'aménagement coeur du village
- 101 079 € d'études urbanistiques et PCS
- 4 011 € d'agencements de terrains.

A ces dépenses d'équipements il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette pour 225 143€, 3000 € pour les remboursements de cautions, une enveloppe de dépenses imprévues pour 58 588 €.

Les principaux chantiers de 2013:

- *Réhabilitation de l'ancienne Cure, ainsi que des travaux d'amélioration de bâtiments productifs de revenus.*
- *1^{ère} tranche d'isolation du bâtiment mairie/Association (Dernier étage),*
- *1^{ère} tranche de travaux pour l'accessibilité aux personnes handicapés des Etablissements Recevant du Publics (toilettes publiques parking mairie, accueil de la mairie),*
- *Aménagement coeur du village , démolitions, maîtrises d'œuvres, diagnostics préalables aux démolitions, dépose d'éclairages publics.*
- *Réhabilitation de la salle des fêtes,*
- *Comme chaque année gros travaux sur la voirie communale avec cette année une enveloppe d'entretien des ouvrages d'arts.*
- *Renouvellement de matériel de bureau, informatique et technique pour les divers services Communaux.*
- *Poursuite du PLU et de la cartographie des risques naturels, Plan Communal de Sauvegarde..*

Les dépenses d'investissement	BP 2013
Etudes urbanistiques	101 079,00
Achats de terrains et de bâtiments	149 215,00
Achats biens meubles divers	79 619,00
Plantations agencement de terrains	4 011,00
Gros travaux de Bâtiments	692 884,00
Réseaux Divers	218 252,00
Aménagement cœur du village	193 285,00
Dépenses imprévues	58 588,00
Capital de la dette et cautions	228 143,00
Total dépenses d'équipement	1 438 345,00
Total dépenses d'investissement	1 725 076,00

Ces dépenses sont principalement financées par :

Le présent budget a été adopté à l'unanimité (délibération N°21/2013).

Articles	Libellés des recettes d'investissement	BP 2013
1323	Subventions	44 800,00
10222	F.C.T.V.A	130 000,00
10223	T. A	25 000,00
16412	Emprunts	320 000,00
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé	515 517,00
	Sous total recettes Réelles d'investissement	1 035 317,00
281	Amortissements	131 100,00
O21	Virement de la section de Fonctionnement	376 346,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	182 313,00
	Total des recettes totales d'investissement	1 725 076,00

Délibération N° 19/2013 :

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2013

Madame COATTRENEC et Monsieur PERRIN Armand ne prennent pas part au vote.

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, rapporteur, RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que par délibération numéro 07 /2013 le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 15 000 € à l'association « crèche halte garderie les zébulons».

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui ont été étudié lors des réunions de finances et de travail du Conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.C.C.A St Hubert	570,00
Amicale boules	1 350,00
UMAC	120,00
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers	250,00
Basket "les Dauphins"	1 450,00
La Croix blanche	100,00
Chorale la "Stéphanelle"	650,00
Chorale Amis Voix	70,00
Club du chien défense	240,00
Club des Gentianes	700,00
Crossey Animations	400,00
Les Pommes Dauphines	60,00
Crèche les zébulons	63 000,00
Crèche l'envol	10 500,00
Dynamic Gym	500,00
Foot	2 800,00
Futsal Club	150,00
Jog and Stretch	180,00
Karaté	800,00
Tennis Club de Crossey	1 600,00
M.P.T	10 000,00
Animation Expression Jeunes	56 802,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	900,00
FRAPNA	120,00
AFIPAEIM	80,00
Ass Personnel Communauté Commune du Pays Voironnais	1 260,00
Croix Rouge	60,00
Union Cycliste Voironnaise	230,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	80,00
West Side Country	100,00
Cyclo Club de Coublevie	150,00
TOTAL SUBVENTIONS	156 522,00

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 156 522,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2013 du « budget principal ».

Délibération N° 20/2013 :

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX
DELIBERATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2013**

Monsieur Jean-François Gaujour rapporteur,

EXPLIQUE :

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2013, le choix a été de ne pas augmenter la pression fiscale.

PROPOSE qu'il n'y ait pas de variation des taux communaux.

PROPOSE que les taux communaux pour 2013 soient les suivants :

- | | | |
|---|--------------------------|---------|
| • | Taxe d'habitation | 9,70 % |
| • | Taxe du Foncier Bâti | 20,94 % |
| • | Taxe du Foncier Non Bâti | 45,86 % |

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux communaux sur 2013

Délibération N° 21/2013 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, Adjoint aux finances, rapporteur,

PRESENTE, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 219 468 €
Section d'investissement	1 725 076 €

Le présent budget étant présenté en équilibre.

PROPOSE au vote de l'assemblée la présente présentation.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Adopte à l'unanimité (14 voix) le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2013

Délibération N° 22/2013 :

CONVENTION Etablissant les modalités de subventions pour l'association « A.E.J »

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 56.802 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2013.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 23/2013 :

CONVENTION Etablissant les modalités de subventions pour l'association Crèche Halte Garderie « LES ZEBULONS »

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Crèche Halte Garderie « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 63 000€ à l'association « Crèche Halte Garderie les Zébulons » pour l'année 2013.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité (14 voix) autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 24/2013 :

ANNULATION DELIBERATION N°77/2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Trésorerie de Voiron avait demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'effacement de la dette d'un locataire de la commune prononcé par le TGI de Grenoble. Or le Conseil municipal n'avait pas à se prononcer sur cet effacement de la dette qui, de par le jugement n'a plus d'existence juridique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'annuler la délibération 77/2011 et précise que les titres émis au nom du locataire seront annulés partiellement pour un montant total de 770,44 €

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré : par 11 voix pour

- Annule la délibération 77/2011
-
- Dit que les titres;
- 323 de 2009 sera annulé pour un montant de 12,47 €
- 382 de 2009 sera annulé pour un montant de 38,34 €
- 54, 84, 115, 143 de 2010 seront annulés pour un montant de 33,81 € chacun
- 198 et le 245 de 2010 seront annulés pour un montant de 33,55 € chacun
- 274, 312, 359, 386, de 2010 et le 30 de 2011 seront annulés pour un montant de 94,32 € chacun
- 8 de 2011 sera annulé pour un montant de 45,69 €

Délibération N° 25/2013 :

**REMISE GRACIEUSE PENALITES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DE TAXES
D'URBANISME**

Monsieur le Maire précise que par courrier reçu le 23 novembre 2012, le Centre des Finances Publiques GRENOBLE AMENDES a transmis une demande de remise gracieuse de majorations de 127 € relative au recouvrement de taxes d'urbanisme concernant le **Permis de Construire N°038 383 10 20024**.

Dans le cadre des dispositions du Livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour statuer sur ce type de demande et peuvent accorder ou refuser toute remise gracieuse ; l'absence de décision dans un délai de quatre mois vaudra rejet de la demande. Le comptable concerné a fait par ailleurs une proposition motivée favorable du fait qu'un souci informatique a empêché l'envoi des avis d'échéances.

Après discussion et délibération,

le Conseil municipal, par 14 voix pour,

accorde la remise gracieuse des pénalités au titulaire du Permis de Construire N°038 383 10 20024.

Délibération N° 26/2013 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET MATERIEL DE MAINTENANCE ET TRAVAUX

En vertu, de l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. ».

Vu la convention présentée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais définissant la nature, la durée, les modalités d'interventions ainsi que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de celles-ci.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer à cet effet, la convention de mise à disposition de personnel et de matériel de maintenance et travaux pour une durée de 1 an soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Accepte :

- les termes de la convention de mise à disposition entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Autorise :

- le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 27/2013 :

AFFAIRE MONSIEUR BENOIT ARSAC C/ COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

VU le recours pour excès de pouvoir déposé devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE par Maître Eric LE GULLUDEC, avocat à GRENOBLE, pour le compte de Monsieur Benoît ARSAC, Monsieur et Madame PATACQ-CROUTZET, Monsieur et Madame MURE, Madame COUVE de MURVILLE et Monsieur LEPENNE et Madame RESIBOIS et Monsieur GUILLAUD, à l'encontre de l'arrêté de permis de construire du 16 août 2012 autorisant la SCI Le Clos de la Tour à construire 7 villas Route de la Tour lieu-dit Les Vachonnes.

Vu la saisine par la commune de Maître Mathieu WINCKEL, avocat au Barreau de GRENOBLE, en vue de défendre dans cette affaire les intérêts de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour permettre la poursuite de la procédure et le règlement des honoraires de notre avocat.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la commune à Maître Mathieu WINCKEL, avocat au Barreau de GRENOBLE.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

Donne son accord.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Commission urbanisme :

La réunion du Conseil municipal du 18 mars aura à l'ordre du jour l'arrêt du P.L.U.

Le permis de démolir de la Maison Fagot a été examiné par la commission d'urbanisme.

Un article sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera fait pour le bulletin de mai – juin, Un questionnaire à la population y sera inséré . Un questionnaire sera également envoyé aux entreprises, commerces, agriculteurs et au pôle médical.

Une réunion sur les Espaces Naturels Sensibles a eu lieu en Mairie. Ces espaces auront une double gestion : le Conseil général et la CAPV.

Avec l'extension de la zone des Blanchisserie, la CAPV perd des terrains plantés en vergers. Obligation lui est faite de retrouver des terrains pour les replanter en verger. La commune de St Etienne de Crossey a proposé des terrains à la CAPV pour cette opération.

Commission travaux :

L'architecte Madame Bernerd va nous faire passer le DCE pour l'appel d'offre des travaux de la Cure. 8 lots seront nécessaires pour cette réhabilitation. Un appel d'offre va être également lancé pour un véhicule utilitaire.

Vie du village

Vendredi 15 mars aura lieu un spectacle de la saison culturelle. Il s'agit de deux créations dont la première a lieu ce jour là à St Etienne de Crossey.

Commission Intergénérationnelle

Le conseil d'école de l'élémentaire aura lieu mardi 12 mars au cours duquel sera évoqué les rythmes scolaires de la rentrée 2013-2014.

Madame Marrant signale qu'elle a assisté au réunion du CLH sur la discrimination dans l'attribution des logements sociaux.

Clôture de la séance à 22 h 40

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 18 MARS 2013 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 18 MARS 2013